

SECRETARIAT GENERAL A
L'AGRICULTURE ET A L'ELEVAGE

DIRECTION DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

DECRET N° 82/086 /MAB-SEIE-DAMP du 22/09/82
portant inscription au tableau d'avancement des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture-Elevage-Génie Rural) et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans (Avancement 1980).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

TSAS

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires ;

Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°60/90/FP du 3 Mars 1960 fixant le Statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;

Vu le Décret n°62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3/2/62 portant Statut Général des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°65/170/FP-PS du 20 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n°81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

Vu les Procès-Verbaux de la Commission Administrative Paritaire d'avancement en date du 22 Août 1981 ;

DECRETS :

.../...

Article 1er-- Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1980, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture-Elevage-Génie Rural) dont les noms et prénoms suivent :

A/- INGENIEURS D'AGRICULTURE

Pour le 2^e échelon - A 2ans

MM.- AKOUROUNGA	Albert	Madingou
- BANDTABA	Pierre	B/Ville
- BOBILA	Léon	"
- DIMI-KAMAL	Paul	Djambala
- ELOMBILA	Jean-Claude	B/Ville
- GAMPIKA-MIDMET		B/Ville
- ILOKI	Ignace	"
- LOKALA-MOBEZA	Emmanuel	"
- MAMBA	Noël-Rinaud	"
- MBACKA	Georges	"
- MAVOUNGOU	TCHAPI René	"

A 30 MOIS

MM.- EKOUNDA	Bernard	NKayi
- HAMBANOU	Fortuné-andré	"
- KOUNKOT	Angé	Pte-Noire
- MAKITA-MBAMA	Albert	B/Ville
- MBOUNGOU	Jean-Baptiste	"
- OKOUANGO	Jean-Célien	"
- IKONGOLOGAN	André	"
- KADEMBO	Célestin	"

Pour le 3^e échelon - A 2 ans

MM.- KENGA	Dominique	Kinkala
- MINGUI	Jean-Marcel	B/Ville
- BOUSSIERRE	Daniel	NBé
- MASSAMBA	Noël	B/Ville
- MIKABA	Robert	Madingou
- NKOUA	Modeste	B/Ville
- MANTADI	Simon	B/Ville
- DZANGUE	Marcel	B/Ville

POUR LE 4° ECHELON - A 2 ANS

Mr.- NDINGA Moïse B/Ville

A 30 MOIS

Mr.- GANGA Thomas B/Ville

POUR LE 5° ECHELON - A 2 ANS

MM.- SOUKAMBOU- BEMBA Gérard B/Ville
- NGUAMBERA Marius B/Ville

A 30 MOIS

MM.- GAMB-KUBA Gérard Rome
- ONDZE-AMBOUCKOU Raphaël Impfonde

B/- E L E V A T I O N - VETERINAIRES-INSPECTEURS

POUR LE 2° ECHELON - A 2 ANS

Mr.- NSOUARI Denis B/Ville

A 30 MOIS

Mr.- KIAFOUKA Daniel B/Ville

POUR LE 5° ECHELON - A 2 ANS

Mr.- BAKELA Pierre B/Ville

POUR LE 6° ECHELON - A 2 ANS

MM.- MOUTABANDZA François Nadingou
- NIGUINDA B/Ville
- PANGUI Louis-Joseph B/Ville
- YACKA Jean-Gabriel Fts-Noirs
- ONGAGNA-YOKA Pascal B/Ville

A 30 MOIS

MM.- KOYA Pierre ORD
- NGDY Jean-Jacques B/Ville

POUR LE 7° ECHELON - A 30 MOIS

Mr.- BALLA Jean-Louis B/Ville

...../.....

Pour le 8° échelon - A 2 ans

MM.- BOUSSAFOU Daniel B/Ville
- KOUKA Albert B/Ville

C/- INGENIEUR D'EQUIPEMENT Pour le 3° échelon - A 2 ans

Mr.- MIEKOUNTIMA Aubert B/Ville

Article 2.- Avanceront en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans.

A/- INGENIEURS D'AGRICULTURE

Pour le 2° échelon

MM.- IKONGA Paul Owando
- OKASSIKI Henri B/Ville

Pour le 3° échelon

Mr.- MBOUNBA-MADINGOU Pascal B/Ville

B/- VETERINAIRE-INSPECTEUR

Pour le 2° échelon

Mr.- GAINKO Alphonse-Ferdinand B/Ville

Article 3.- Le présent Décret sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,
Ministre des Eaux & Forêts

H. DJOMBO.-

Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Brazzaville, le 22 SEPTEMBRE 1962

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

LIATIONS:

PC.....2- MAE.....2
4/BC.....2- SGAE.....2
TP/DFP....2- DAAF/DOS..... 53
SIERS... 53- COMMIPO.....8
.....2- REGIAGRIS.....8
F.....2- INTERECES